

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mr RENAUD-BEZOT Nicolas qui a donné pouvoir à Mr VADOT André
- Mr RIZZOLI Jean-Raphaël qui a donné pouvoir à Mme GARNIER Céline
- Mr DENIZOT Stéphane qui a donné pouvoir à Mr Sylvain DUMAS
- Mr OUCHEM Fathi, excusé
- Mme CHAMBRION Colette, excusée

Monsieur DUMAS propose d'ajouter quatre points à l'ordre du Jour :

- Redevance pour occupation du domaine public réseau électricité (ERDF) année 2014
- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- Recrutement d'agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers.
- Désignation du représentant des communes pour la CLECT (Grand Chalon)

1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur DUMAS Sylvain est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Monsieur BONU Stéphane donne lecture du procès verbal de la réunion du 20 juin 2014, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3. FINANCES – Point sur les comptes 2014

Madame GARNIER Céline présente la situation financière au 27 juin 2014 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 200 486,36 € et les recettes à 233 973,31 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 137 890,22 € et les recettes s'établissent à 112 752,80 €.

4- SALLE POLYVALENTE – Modification du règlement intérieur (délibération)

Monsieur Sylvain DUMAS explique au Conseil Municipal qu'une modification est à effectuer dans le règlement intérieur de la salle polyvalente adopté au Conseil Municipal le 06 mai 2011. L'heure de remise et reprise des clés est à modifier suite à l'organisation de la restauration scolaire dans la salle polyvalente à partir de la rentrée de septembre. La remise des clés sera désormais le vendredi à 14H30 et la reprise des clés le lundi à 9H00. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de la Salle Polyvalente.

5- Groupement de commande du GRAND CHALON (délibération)

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que la Communauté d'Agglomération de Chalon propose aux Communes membres d'adhérer à un groupement de commandes afin de mutualiser les achats pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service public. A titre d'exemple, peuvent être concernés les achats suivants :

- acquisition d'ordinateurs ;
- formation du personnel en matière de bureautique et de sécurité ;
- fourniture de sel de déneigement ;
- fournitures administratives et de bureau ;
- fourniture de produits d'entretien ;
- fourniture de mobilier administratif ;
- fourniture de vêtements de travail ;
- fourniture de matériel d'éclairage public ;
- fourniture de matériaux de construction ;
- maintenances diverses : extincteurs, ascenseurs, chaudières, systèmes d'alarme....

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Après discussion, les élus approuvent le principe d'un groupement de commandes entre la Commune de Farges-lès-Chalon et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et autorisent monsieur le Maire à signer la convention constitutive à ce groupement.

6- SERVICE CIVIQUE (délibération)

Mr BONU Stéphane rappelle aux élus que la Commune souhaite recruter une personne dans le cadre du service civique avec comme mission le domaine de la solidarité. Ce dispositif a été présenté et approuvé par les membres du CCAS. Le contrat débuterait au 1^{er} septembre 2014 pour une période de 10 mois. Une indemnité de 108 euros par mois sera versée par la Commune. Pendant son engagement le jeune touche 468 € nets mensuels de l'Etat. Après délibération, les Conseillers autorisent le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès du délégué territorial du service civique et le mandatent pour signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

7- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS : TIC, BATIMENTS, ENERGIES et GRAND CHALON

Commission « TIC » (délibération):

M. GRESS explique qu'il est nécessaire de faire une étude des contrats pour le renouvellement des photocopieurs (voir pour crédit bail ou autre) avant le mois de novembre.

Le contrat avec Mister Harry pour le site internet de la Commune sera résilié au 30 juin 2014.

Concernant le changement de fournisseur pour la téléphonie et internet, la signature d'un contrat avec ACTUACOM est actée. Les élus acceptent à l'unanimité cette décision, une délibération sera prise en ce sens.

Commission « bâtiments » :

Suite à l'augmentation des effectifs fréquentant la cantine scolaire, il a été décidé de faire le service dans la petite salle polyvalente ce qui nécessite des modifications au niveau du règlement.

Monsieur FARGEOT propose d'ajouter des photos de la salle avec le règlement afin de que les locataires remettent en place le matériel (tables et chaises mises en place pour la cantine).

Proposition d'acheter d'un ensemble « enceinte + micro » qui servira aux associations de FARGES ou lors de manifestations organisées par la Commune.

Commission « Energies » :

Afin de réduire les factures de gaz, la commission « Energies » a consulté des fournisseurs de gaz (EDF et GDF Suez) afin d'étudier les contrats et la consommation, et faire des offres concernant la tarification du gaz. Après études des différents dossiers, la commission a décidé de retenir l'offre de GDF SUEZ. La commune devrait économiser entre 600 et 800 € par an.

GRAND CHALON – Réunion conservatoire du 27 mai dernier :

Mme MORIN présente l'action de diffusion culturelle développée sur les communes du GRAND CHALON. Une liste de concerts et de spectacles qui peuvent être programmés dans les communes du GRAND CHALON est diffusée.

8 – Compte rendu du SIVU Thalie Enfance jeunesse et du conseil d'Ecole

Réunion du SIVU Thalie Enfance Jeunesse du 5 juin dernier :

Point sur les finances au 1^{er} juin 2014 : les dépenses s'élèvent à 38 102 € et les recettes à 63 994,20 €.

Vote de trois tarifications : forfait vacances ados (pour 5 après-midi), forfait semaine vacances ados (4 après-midi) et tarif du bivouac (1 nuit au centre).

Organisation de l'accueil de loisirs des mercredis en septembre : suite au passage des nouveaux rythmes scolaires sur les trois communes, le sivu propose un accueil de loisirs l'après-midi sur la commune de Fontaines. Un ramassage en bus est prévu, suivi d'un repas et d'un accueil de loisirs l'après-midi. La tarification reste identique à celle des vacances.

Atelier théâtre à la rentrée :

Farges : lundi de 15H45 à 17H15

RULLY : mardi de 15H15 à 16H15

Fontaines : jeudi (horaires à préciser)

La représentation théâtre a eu lieu le 21 juin à 18H à la salle Saint Hilaire à FONTAINES.

Compte-rendu du conseil d'école du 10 juin 2014 :

Effectifs : 71 élèves sont attendus à la rentrée de septembre : 16 CM2, 5 CM1 (21 pour la classe de CM), 7 CE2, 7 CE1, 7CP (21 pour la classe de CP-CE), 8 GM, 13 MS, 9 PS (30 pour la maternelle), soit une augmentation de 10 élèves.

Enseignantes : Mme AMEYE a demandé un mi-temps à la rentrée.

Un enseignant remplacera Mme DUCHENE pendant un an suite à sa demande de mi-temps annualisé.

Bilan des manifestations :

Le carnaval a eu lieu le mercredi 19 mars, les enfants ont passé une belle matinée sous le soleil

La classe de CP-CE a vu le spectacle « nomade si je veux » le 11 mars à GERGY

Les maternelles ont vu « la belle escampette » à l'Espace des Arts. Les tickets d'entrée ont été pris en charge par la coopérative et le transport par la commune.

Kermesse : vendredi 20 juin sur le thème de l'Afrique.

Sortie de fin d'année : à Bibracte pour les classes élémentaires le mardi 24 juin 2014 et le parc de la Tête d'Or pour les élèves de maternelle le lundi 30 juin.

9- FARG'INFOS

Le bulletin municipal de juillet est présenté aux élus dans sa version finale, il sera distribué dans les jours à venir.

10- Redevance pour occupation du domaine public réseau électricité (ERDF) année 2014 (délibération)

Pour l'année 2014, la Commune percevra une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux d'électricité, celle-ci s'élèvera à 195 €. Les Conseillers décident à l'unanimité de prendre la délibération correspondante afin de bénéficier de cette contribution.

11-Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Président de l'Association des Maires de France a adressé un courrier en mairie concernant le plan d'économies de 50 milliards d'euros de l'Etat qui risque d'impacter gravement les collectivités territoriales notamment en baissant les dotations qu'elles reçoivent. Monsieur DUMAS propose aux élus de soutenir l'action de l'AMF afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Les Conseillers, à l'unanimité, approuvent cette décision, une délibération sera prise en ce sens.

12-Recrutement d'agents non titulaires de remplacement, occasionnels ou saisonniers.

Monsieur DUMAS fait part aux élus qu'une délibération est à prendre afin de permettre à la commune de recruter du personnel occasionnel ou saisonnier. La Commune de FARGES souhaite embaucher des jeunes du village âgés de 16 à 18 ans durant l'été afin d'effectuer certaines tâches (entretien, arrosage, peinture) sous la responsabilité de l'agent technique. Après discussion, les élus décident de prendre une délibération afin de recruter des vacataires saisonniers ou occasionnels.

13-Désignation du représentant des communes pour la CLECT (Grand Chalon)

Monsieur DUMAS informe le Conseil Municipal que le GRAND CHALON a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui détermine le montant net des charges transférées par chaque commune à la Communauté d'Agglomération en fonction de la prise de nouvelles compétences.

La commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. La commune de FARGES dispose d'un siège. Après délibération, les conseillers désignent Madame Céline GARNIER titulaire de la CLECT.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUMAS présente le compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 juin dernier, plusieurs dossiers ont été examinés, notamment le vote des comptes administratifs 2013 des différentes structures de l'intercommunalité et la demande d'adhésion de la Commune de CHAUDENAY au GRAND CHALON qui a reçu un avis défavorable.

Prochains Conseils Municipaux :

- Mercredi 27 août à 18H00 ;
- Vendredi 26 septembre à 18H00 ;
- Vendredi 24 octobre à 18H00 ;
- Vendredi 21 novembre à 18H00 ;
- Vendredi 19 décembre à 18H00 ;

Le Maire
Sylvain DUMAS